



# Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

## *Compte rendu* **Conseil Communautaire** *Mardi 27 mars 2012*

### **Délégués présents avec droit de vote :**

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT) et HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT) et BOINNARD Catherine (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT) et GUILLAUME Bernard (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	GAILLARD Roger (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT) et BAUD Marie-Thérèse (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges (DT) et PEERSMAN André (DT)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor et LE SOBRE Muriel (DS)

### **Délégués présents sans droit de vote :**

DUFOUR Michel (DS La Côte d'Arbroz) et BREHIER Emile (DS Montriond)

### **Délégués absents :**

LABAR Philippe (DS La Vernaz), GALLAY Gilbert (DT Ma Forclaz), GALLAY Cyrille (DT La Forclaz), COFFY Serge (DT LA Baume), VULLIEZ Guillaume (DS La Baume), ROSSET Michel (DS Seytroux) et COLLET Jean (DS Saint Jean d'Aulps)

### **Délégués excusés :**

DEMESTE Isabelle (DS La Forclaz), POLLIEN Frédéric (DT LA Baume), LANCON Gérard (DT Essert-Romand) et GARNIER Guy (DS Essert-Romand)

### **Autres personnes présentes :**

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (Responsable financier) et HANON Pierre (Trésorier)

Madame la Présidente souhaite la bienvenue au nouveau trésorier, Pierre HANON, qui a pris la place de Jean-Louis AUGÉ depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012.

### **1- Point sur les réunions aux organismes extérieurs**

- 1<sup>er</sup> mars : ARS (Ephad) à Annecy
- 1<sup>er</sup> mars : ADM 74 (CITIC) à Annecy
- 1<sup>er</sup> mars : Ordre des Médecins à Annecy
- 2 mars : Géoroute au Biot
- 2 mars : Itinéraires Alpestres au Biot
- 5 mars : Commission golf à Annecy
- 5 mars : Bureau ADM 74 à Annecy
- 6 mars : OPAH (CAO) à Vailly
- 7 mars : TAD (CG 74) à Annecy- 17 février : Conseil du Syane à Annecy
- 21 février : Commission Départementale des Espaces Agricoles
- 15 mars : Bureau SIAC à Thonon
- 15 mars : Géoroute à Saint Jean d'Aulps
- 15 mars : COPIL CDDRA à St Jean d'Aulps
- 15 mars : Comité de Programmation LEADER à St Jean d'Aulps
- 16 mars : ITER (Voyage expérience) à Chamonix
- 19 mars : DETR à Annecy
- 19 mars : ITER (information aux usagers) à Thonon
- 22 mars : Bureau Rivières à Thonon

## 2- Marchés publics

### *2.1 MAPA attribués par la Présidente*

Charles-Henri MONTET précise qu'aucun marché n'a été attribué par la Présidente depuis la dernière réunion.

### *2.2 Réparations courantes d'ouvrages d'art sur les routes de la CCVA*

Charles-Henri MONTET rappelle qu'une consultation a été lancée pour les réparations courantes d'ouvrages d'art sur les routes de la CCVA. Après analyse des offres par le bureau communautaire, il propose d'attribuer ce marché à bons de commande à l'entreprise ALPES OUVRAGES (Monnetier Mornex) pour un montant de 75 571,90 euros HT (détail quantitatif estimatif).

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à l'entreprise ALPES OUVRAGES et charge Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.**

Christian PIGNIER, absent en début de réunion, rejoint le Conseil Communautaire. Muriel LE SOBRE, déléguée suppléante, n'a plus le droit de prendre part aux délibérations.

### *2.3 OPAH du Haut-Chablais*

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'une consultation a été lancée pour la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le Haut-Chablais. Il rappelle que cette opération, qui porte sur les 3 vallées d'Aulps, d'Abondance et du Brevon (soit 18 communes) vise à mettre en place une animation autour des aides financières à destination des propriétaires occupants pour la rénovation de leurs habitations et des propriétaires bailleurs pour la création ou la rénovation de logements en location à l'année.

Stéphane PUGIN-BRON précise que le marché a été attribué le 6 mars 2012 par la commission d'appel d'offres du groupement de commande (dont le Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais est le coordonnateur), et ce dans les conditions suivantes :

- 2 lots : Animation générale (lot 1) et animation volet énergétique (lot 2)
- Attributaire : Act Habitat, pour les 2 lots, avec Prioterre en sous-traitant pour le lot n° 2,
- Coût pour 3 ans : 238 236 € HT
- Coût 1<sup>ère</sup> année : environ 87 000 € TTC (une part de la rémunération du prestataire peut varier en fonction du nombre de dossiers traités)
- Démarrage : 1<sup>er</sup> mai 2012

Stéphane PUGIN-BRON insiste sur la nécessité pour chaque commune de désigner un élu référent pour cette opération (un courrier sera adressé à chaque mairie pour rappeler cette obligation). Il précise qu'une réunion publique de présentation aura lieu (date à fixer) et que des permanences d'information seront mises en places :

- 1 permanence d'information générale par mois (probablement à la CCVA),
- 1 permanence d'information énergétique par mois (probablement à la CCVA).

Il rappelle que des aides directes complémentaires pourront également être versées par la CCVA, et ce conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 19 avril 2011 :

- 500 € pour les propriétaires occupants âgés et handicapés pour améliorer l'accessibilité
- 600 € pour la prime Habiter Mieux : 300 € par la CCVA et 300 € par l'État (précarité énergétique des propriétaires modestes et très modestes)

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'une option avait été prévue pour la réalisation de pré-diagnostics énergétiques mais que celle-ci n'a pas été retenue en raison d'un coût trop important. Il précise cependant qu'un devis a été demandé à Vision Durable (le prestataire de la CCVA pour la démarche HQE de la future maison de santé) pour la réalisation de ces pré-diagnostics et que le coût unitaire proposé serait a priori de 350 euros. Le financement de ces pré-diagnostics énergétiques par la CCVA pourrait être total ou partiel.

Jean-Claude MORAND estime qu'il serait plus judicieux, plutôt que de financer directement ces pré-diagnostic, de majorer la prime Habiter Mieux pour être sûr que des travaux soient effectivement réalisés.

Cette question sera abordée lors d'une prochaine réunion.

### **3- Finances**

#### ***3.1 Budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps***

##### ***3.1.1 Approbation du compte de gestion 2011***

Madame la Présidente présente le compte de gestion 2011 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps. Elle précise que ce compte est conforme au compte administratif.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps, dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

##### ***3.1.2 Vote du compte administratif 2011***

Madame Jacqueline GARIN, Présidente de la CCVA, se retire de la séance.

Monsieur MORAND Jean-Claude, premier Vice-président, présente au Conseil Communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2011 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps qui présente un déficit de fonctionnement d'un montant de 3 901,12 €.

	<b>Dépenses HT 2011</b>	<b>Recettes HT 2011</b>	<b>Résultat 2011</b>
<b>Fonctionnement</b>	130 866,05 €	126 964,93 €	-3 901,12 €
<b>Investissement</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>130 866,05 €</b>	<b>126 964,93 €</b>	<b>-3 901,12 €</b>

#### Evolution des résultats du Domaine (hors personnel et investissement)

	<b>CA 2009</b>	<b>CA 2010</b>	<b>CA 2011</b>	<b>BP 2012</b>
<b>Résultat brut</b>	1 425 €	11 792 €	-3 901,12 €	
<b>Versement au budget principal</b>		4 500 €		26 700 €
<b>Situation réelle</b>	<b>1 425 €</b>	<b>7 292 €</b>	<b>-3 901,12 €</b>	

Charles-Henri MONTET souligne que ce déficit 2011 résulte du fait que la subvention du Contrat Station Durable Moyenne Montagne inscrite au BP 2011 pour un montant de 21 600 euros n'a été versée qu'au mois de janvier 2012. C'est également la raison pour laquelle il n'y a pas eu de reversement au budget principal sur 2011 et que la prévision de reversement au budget principal 2012 est aussi importante.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2010 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps qui présente un déficit de fonctionnement d'un montant de 3 901,12 €.**

### ***3.1.3 Affectation du résultat 2011***

Madame la Présidente rappelle le vote du compte administratif 2011 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps et indique à l'assemblée que les dispositions comptables imposent à ce que le conseil communautaire décide de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011. Elle propose de reprendre le déficit 2011 (- 3 901,12 €) et de l'affecter en totalité en section de fonctionnement.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à l'affectation du résultat 2011 (-3 901,12 €) en section de fonctionnement.**

### ***3.1.4 Vote du budget primitif 2012***

	<i>Rappel BP 2011</i>	<b>BP 2012</b>
Fonctionnement	149 500 €	158 500 €
Investissement	0 €	0 €
<b>Total</b>	<b>149 500 €</b>	<b>158 500 €</b>

Stéphane PUGIN-BRON souligne que ce budget est ambitieux et risque d'être difficile à tenir compte tenu des résultats décevants du début d'année 2012.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote le budget primitif 2012 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps selon le projet qui lui est présenté.**

## ***3.2 Budget principal***

### ***3.2.1 Approbation du compte de gestion 2011***

Madame la Présidente présente le compte de gestion 2011 du budget principal. Elle précise que ce compte est conforme au compte administratif.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.**

### ***3.2.2 Vote du CA 2011***

Madame Jacqueline GARIN, Présidente de la CCVA, se retire de la séance.

Monsieur MORAND Jean-Claude, premier Vice-président, présente au Conseil Communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2010 du budget principal qui présente un excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 1 333 143,15 € et un besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 752 976,89 €.

## Dépenses 2011

	<i>Rappel réalisé 2010</i>	Réalisé 2011
Fonctionnement	2 419 356,76 €	2 752 163,17 €
Investissement	4 259 897,95 €	3 404 755,31 €
<b>Total</b>	<b>6 679 254,71 €</b>	<b>6 156 918,48 €</b>

*Part des investissements en 2010 : 63,8%*

*Part des investissements en 2011 : 55,3%*

## Recettes 2011

	<i>Rappel réalisé 2010</i>	Réalisé 2011
Fonctionnement	3 341 548,25 €	4 085 306,32 €
Investissement	3 938 471,77 €	2 651 778,42 €
<b>Total</b>	<b>7 280 020,02 €</b>	<b>6 737 084,74 €</b>

## Résultat de l'exercice 2011

avec excédents 2010 reportés

	<i>Rappel réalisé 2010</i>	Réalisé 2011
Fonctionnement	+ 922 191,49 €	+ 1 333 143,15 €
Investissement	- 321 426,18 €	- 752 976,89 €
<b>Total</b>	<b>+ 600 765,31 €</b>	<b>+ 580 166,26 €</b>

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2011 du budget principal qui présente un excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 1 333 143,15 € et un besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 752 976,89 €.

### 3.2.3 Affectation des résultats 2011

Madame la Présidente rappelle le vote du compte administratif 2011 et indique à l'assemblée que les dispositions comptables imposent à ce que le conseil communautaire décide de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011. Elle propose de reprendre le résultat du compte de gestion du trésorier, de transférer à la section d'investissement une somme de 752 976,89 €, le solde soit 580 166,26 € restant en section de fonctionnement, et de reprendre en déficit d'investissement le montant de 752 976,89 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 selon la ventilation suivante :

- transfert en investissement : 752 976,89 €
- solde de fonctionnement : 580 166,26 €
- et à la reprise en investissement du montant de -752 976,89 €

### 3.2.4 Vote du budget primitif 2012

<b>Dépenses et recettes 2011</b>			
	Rappel BP 2010	Rappel BP 2011	BP 2012
Fonct.	3 075 100 €	4 167 200 € + 35,5 %	<b>4 378 400,00 €</b> + 5,1 %
Invest.	6 021 500 €	3 904 700 € - 35,1 %	<b>2 594 600,00 €</b> - 33,5 %
<b>Total</b>	<b>9 096 600 €</b>	<b>8 071 900 €</b> - 11,3 %	<b>6 973 000,00 €</b> - 13,6 %
	Part invest. : 66,2 %	Part invest. : 48,4 %	Part invest. : 37,2 %

<b>Budget de fonctionnement :</b>			
<i>Répartition par service</i>			
	2010	2011	2012
• Voirie	29,0 %	24,8 %	22,5 %
• Déchets	23,2 %	15,8 %	17,4 %
• Transport		11,6 %	11,0 %
• Dvt économique	13,5 %	6,0 %	7,4 %
• Domaine de découverte	7,7 %	6,1 %	7,0 %
• Administration générale	4,9 %	4,0 %	6,3 %
• MSP		1,9 %	5,1 %
• Secours	6,7 %	5,2 %	5,0 %
• Gendarmerie	0,8 %	11,7 %	3,9 %
• Gymnase		2,8 %	2,8 %
• Dépôt de mat. inertes		0,7 %	2,1 %
• Sentiers	1,9 %	1,4 %	1,9 %
• Sport	3,4 %	1,6 %	1,7 %

### Budget de fonctionnement : Répartition par service (suite)

	2010	2011	2012
• Tourisme	1,6 %	1,4 %	1,4 %
• Animation	2,6 %	1,3 %	1,2 %
• RAM	0,7 %	1,2 %	1,2 %
• Ecole de musique	1,2 %	0,9 %	0,7 %
• Réseau Bibli'Aulps	0,7 %	0,5 %	0,5 %
• Divers et subventions	0,6 %	0,4 %	0,4 %
• Ferme	0,3 %	0,2 %	0,4 %
• Salle culturelle	1,2 %	0,4 %	0,3 %

### Budget de fonctionnement : *Personnel*

• Masse salariale BP 2010	<b>681 400 €</b>
• Masse salariale BP 2011	<b>737 500 €</b>
• <b>Masse salariale BP 2012</b>	<b>780 000 €</b>
évolution :	+ 5,8 %

#### 27 salariés

- Répartition par contrat :
  - 16 annuels : 6 titulaires, 4 CDD, 6 CDI,
  - 2 saisonniers hiver et été (déchets et DDVA)
  - 9 saisonniers été
- + coordonnatrice santé ?
- + 1 saisonnier été mis à dispo par La Forclaz ?
- Répartition par services :
  - Services administratifs : 4      RAM : 1
  - Transport : 1      Domaine de Découverte : 7
  - Services techniques : 14 (1 responsable, 3 aux déchets, 2 aux sentiers, 2 à l'animation, 6 à la voirie)

### Budget de fonctionnement : Répartition des recettes par nature

	2010	2011	2012
• 4 taxes	41,4 %	32,2 %	<b>31,3 %</b>
• TEOM	15,7 %	12,0 %	<b>11,6 %</b>
soit fiscalité	57,1 %	44,2 %	<b>42,9 %</b>
• Partic. org. publics	12,5 %	25,9 %	<b>24,4 %</b>
• Excédent	12,2 %	14,4 %	<b>13,2 %</b>
• Location pers. et mat.	8,6 %	6,3 %	<b>4,5 %</b>
• DGF	5,6 %	4,3 %	<b>4,2 %</b>
• Locations immo.		1,1 %	<b>3,2 %</b>
• Redevance spéciale	2,0 %	1,7 %	<b>1,7 %</b>
• Vente de matériaux	2,0 %	1,0 %	<b>1,4 %</b>
• FNGIR / DCRTP			<b>1,3 %</b>

## Recettes fiscales et DGF 2012 servant de base au BP 2012

	prévu 2012	réalisé 2011	réalisé 2010
• DGF	<b>182 000 €</b>	182 405 €	180 966 €
Variation :	- 0,3 % / 2011	+ 0,8 % / 10	+ 6,4 % / 09
• Fiscalité	<b>1 426 300 €</b>	1 412 715 €	1 307 651 €
Variation :	+ 1,0 % / 2011	+ 3,6 % / 10	+ 8,0 % / 09

Charles-Henri MONTET précise qu'une modification du projet de budget a été faite suite à la remarque d'une commune. Cette modification concerne le service Domaine de Découverte et porte sur les articles suivants :

- 617	Etudes et recherches	0 euros (au lieu de 10 000 euros)
- 645	Charges sociales	45 000 euros (au lieu de 47 100 euros)
- 70848	Mise à dispo de personnel	18 000 euros (au lieu de 24 000 euros)
- 70872	Remboursement budget annexe <sup>2</sup>	8 700 euros (au lieu de 14 800 euros)

Stéphane PUGIN-BRON souligne que l'augmentation des frais de personnel résulte principalement de la budgétisation à l'année d'un agent au dépôt de matériaux inertes ainsi que de la prévision des crédits nécessaires à la rémunération, sur 6 mois, d'une coordinatrice santé pour le projet de maison médicale. Il précise sur ce dernier point qu'une décision modificative devra toutefois être votée dans l'hypothèse où cette coordinatrice serait engagée par une autre structure, ce qui risque a priori d'être le cas.

Muriel LE SOBRE remarque l'octroi d'une subvention à la micro-crèche de La Baume. Elle fait part aux membres du Conseil Communautaire d'un projet de centre de loisirs au Biot, qui pourra accueillir une trentaine d'enfants au rez-de-chaussée de l'école. Il s'agira d'une structure associative d'ores et déjà subventionnée par la commune du Biot et dont le coût par jour et par enfant serait de 20 euros. Elle aimerait savoir si ce projet pourrait recevoir un appui financier de la CCVA, tout comme la micro-crèche de La Baume.

Madame la Présidente demande à Mme LE SOBRE de faire passer dès que possible un budget prévisionnel de l'association gestionnaire et l'invite à venir présenter le projet lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

Henri-Victor TOURNIER se retire de la séance. Muriel LE SOBRE, déléguée suppléante, a de nouveau le droit de prendre part aux délibérations.

Bernard GUILLAUME, trésorier de plusieurs associations subventionnées par la CCVA, demande à ce que les crédits inscrits à l'article 6574 (subventions aux associations) soient votés de manière séparée de manière à ne pas prendre part au vote pour cet article. Il se retire de la salle.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote les crédits inscrits à l'article 6574. Bernard GUILLAUME revient dans la salle.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote le budget primitif 2012 du budget principal selon le projet qui lui est présenté.**



### 3.2.5 Vote des taux des 4 taxes 2012

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de voter, sans augmentation, les taux d'imposition des 4 taxes pour 2012. Stéphane PUGIN-BRON rappelle que l'augmentation des taux votée en 2011 résultait d'un transfert de compétence (transport scolaire et gymnase) et de la redistribution des recettes fiscales opérée par l'Etat suite à la réforme de la fiscalité locale (notamment le transfert de la part départementale de la taxe d'habitation sur le bloc communes-intercommunalité).

	<b>Taux 2012</b>	<i>Taux 2011</i>	<i>Taux 2007-2010</i>
Taxe d'habitation	<b>5,99 %</b>	5,99 %	3,95 %
Taxe foncière – bâti	<b>5,27 %</b>	5,27 %	4,70 %
Taxe foncière – non bâti	<b>24,12 %</b>	24,12 %	23,00 %
CFE (ancienne TP)	<b>7,32 %</b>	7,32 %	5,30 %

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition des 4 taxes 2012 selon les valeurs précisées ci-dessus.**

### 3.2.6 Vote des taux de la TEOM 2012

Stéphane PUGIN-BRON rappelle la création en 2010 de 4 zones qui ont un service quasi-identique en matière de collecte des déchets :

- **Zone 1 : La Vernaz / La Baume / La Forclaz**  
*1 tournée – déchetterie de La Vignette*
- **Zone 2 : Seytroux**  
*2 tournées en saison – 1 seul point de collecte – déchetterie de La Vignette*
- **Zone 3 : Le Biot / Saint Jean d'Aulps**  
*2 tournées en saison – déchetterie de La Vignette*
- **Zone 4 : Essert-Romand / La Côte / Montriond**  
*2 tournées en saison – déchetterie du Couard*

Madame la Présidente propose de voter les taux 2012 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en augmentant uniquement ceux de la zone 3 (Le Biot / Saint Jean d'Aulps) qui passeraient de 6 % à 6,15 %.

<i>Zone</i>	<i>Périmètre</i>	<b>Taux 2012</b>
Zone 1	<i>Territoire de la Commune de La Vernaz</i>	<b>8,50 %</b>
	<i>Territoire de la Commune de La Forclaz</i>	<b>9,00 %</b>
	<i>Territoire de la Commune de La Baume</i>	<b>9,00 %</b>
Zone 2	<i>Territoire de la Commune de Seytroux</i>	<b>5,70 %</b>
Zone 3	<i>Territoire de la Commune du Biot</i>	<b>6,15 %</b>
	<i>Territoire de la Commune de Saint Jean d'Aulps</i>	<b>6,15 %</b>
Zone 4	<i>Territoire de la Commune de La Côte d'Arbroz</i>	<b>7,50 %</b>
	<i>Territoire de la Commune de Montriond</i>	<b>8,50 %</b>
	<i>Territoire de la Commune d'Essert-Romand</i>	<b>8,50 %</b>

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote les taux de la TEOM 2012 tels que présentés ci-dessus.**

## 4- Personnel

### 4.1 Création de postes saisonniers pour le DDVA

Stéphane PUGIN-BRON propose, comme chaque année, de créer les postes saisonniers nécessaires au fonctionnement du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps :

- un poste d'hôte(sse) d'accueil du 3 mai au 30 septembre 2012 (32 heures par semaine),
- un poste d'hôte(sse) d'accueil du 19 juin au 5 septembre 2012 (28 heures par semaine),
- un poste d'hôte(sse) pour la tisanerie du 27 juin au 5 septembre 2012 (35 heures par semaine).

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer les postes saisonniers présentés ci-dessus et charge Madame la Présidente de recruter des personnes sur ces postes.**

#### *4.2 Création de postes saisonniers pour les services techniques*

Stéphane PUGIN-BRON propose, comme chaque année, de créer les postes saisonniers nécessaires au fonctionnement des services techniques :

- un poste d'agent technique Déchets du 20 avril au 19 octobre 2012,
- deux postes d'agents techniques Sentiers du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2012,
- un poste d'agent technique Animation du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2012,
- un poste d'agent technique Voirie du 16 avril au 15 octobre 2012,
- trois postes d'agents techniques Voirie du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2012.

Stéphane PUGIN-BRON précise que les postes sont ouverts pour 6 mois comme le permet la réglementation mais que les durées des contrats qui seront passés seront déterminées en fonction de besoins réels.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer les postes saisonniers présentés ci-dessus et charge Madame la Présidente de recruter des personnes sur ces postes.**

#### *4.3 Mise à disposition de l'agent technique communal de La Forclaz*

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire, compte tenu des besoins existant au service Voirie, de recruter un agent technique à compter du 9 mai 2012. Il fait part du souhait émis par la commune de La Forclaz de continuer à mettre à disposition l'un de ses deux agents techniques, Hervé MERCIER, au profit de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps pour la période du 9 mai 2012 au 8 septembre 2012. Il précise que, pour ce faire, une convention doit être signée entre les deux collectivités.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer la convention nécessaire à cette mise à disposition.**

### **5- Point sur la maison de santé pluriprofessionnelle**

Stéphane PUGIN-BRON précise qu'un point complet sera fait lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'une psychologue, Emilie WEINSBERG, est intéressée par le projet et souhaiterait pratiquer d'ores et déjà, une journée par semaine, au cabinet médical de Montriond. Il propose de passer avec elle une convention d'occupation précaire.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer une convention d'occupation précaire avec Emile WEINSBERG pour le cabinet médical de Montriond.**

### **6- Transport**

#### *6.1 Point sur le projet de transport à la demande*

Stéphane PUGIN-BRON fait le point sur le projet de transport à la demande sur le Haut-Chablais :

- Rencontre avec le CG 74 le 7 mars (*Guy CHAVANNE et Pascal BEL*),
- Accord de principe du Conseil Général sur les modalités proposées par la CCVA, notamment en termes de tarification (*validation définitive du CCTP par le Conseil Général avant le lancement de l'appel d'offres*),
- Validation du projet Vallée d'Aulps en Bureau le 16 mars 2012.

## Le TAD en Vallée d'Aulps

- Prise en charge à un arrêt référencé et dépose sur un pôle de destination :
  - ✓ *Saint Jean d'Aulps - Office de Tourisme : commerces, mairie,*
  - ✓ *Saint Jean d'Aulps - EPHAD : EPHAD, MGEN, future MSP,*
  - ✓ *Saint Jean d'Aulps - Le Vernay-Bron : zone commerciale,*
  - ✓ *Montriond - Le Pré : gendarmerie, centre sportif,*
  - ✓ *Montriond - Mairie : commerces, mairie,*
  - ✓ *Morzine - Mairie : marché,*
  - ✓ *Morzine - Rond point de la passerelle : commerces, centre-ville,*
  - ✓ *Les Gets - Cabinet médical : cabinet médical, centre-ville.*
- Fonctionnement toute l'année les **lundis après-midi, mercredis matin et samedis après-midi,**
- Tarif unique : **2 € le voyage**(4 € l'aller-retour).
- Cas particuliers :
  - ✓ Prise en charge en porte à porte des personnes à mobilité réduite (*avec un financement à 100% du Conseil Général*)
  - ✓ Impossibilité de prendre le TAD s'il existe un Balad'Aulps Bus à proximité ½ h avant ou après l'heure demandée.

### Procédure et calendrier

- Fin mars : transmission du CCTP au CG 74 pour validation,
- Début avril : dossier de financement au CDDRA,
- 16 avril : lancement de l'appel d'offres (*marché adapté d'une durée de 2 ans ferme + 1 an en option*),
- 15 mai : ouverture des plis,
- Du 15 au 25 mai : négociation avec les prestataires,
- Fin mai : choix du prestataire et transmission du montant estimé au CDDRA pour passage en COPIL,
- Juin à août : préparation du service avec le prestataire,
- 15 septembre : début du service.
- *En cas d'appel d'offres décalé ou si nécessité d'un appel d'offres ouvert, démarrage repoussé à mi-novembre*

## **6.2 Voyage ITER**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire le projet de voyage ITER :

- Objectif : voir les atouts et les faiblesses de nos systèmes de transport collectif à travers les yeux de 8 jeunes (3 français et 5 italiens),
- Voyage en direct en ligne sur [www.iter-alcotra.eu](http://www.iter-alcotra.eu),
- Réalisation d'un reportage photo et vidéo avec interview d'usagers,
- Création d'une exposition en fin de programme ITER,
- Date : **du 24 au 28 avril 2012** (*seconde partie peut-être en juillet 2014*),
- Visite de 2 vallées du Haut-Chablais et de 2 vallées du grand Paradis.
- Rémunération de 1 000 € brut par personne pour le travail de préparation, pour le voyage et la réalisation d'un reportage,
- Prise en charge des frais divers (déplacement, nourriture, logement,...),
- *Le matériel photo et vidéo est fourni par les jeunes.*

Stéphane PUGIN-BRON précise que les 3 personnes retenues sont les suivantes :

- **Hugo VIALLET** : stage du 1er avril au 15 juin à 400 € par mois ?
- **Arnaud STRAPPE** : CDD du 10 au 30 avril ?
- **Amélie SOEIRO** : CDD du 10 au 30 avril ?

Pierre HANON souligne que d'autres solutions comptables permettraient de rémunérer ces personnes sans passer par une intégration dans le personnel. Il propose de se pencher sur cette question.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prendre en charge la rémunération des 3 personnes désignées dans le cadre du voyage ITER selon les modalités qui auront été arrêtées avec le trésorier.**

## **7- Questions diverses**

### ***7.1 Mise à disposition d'un véhicule pour l'OTVA***

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de passer une convention relative à la location-vente d'un véhicule au profit de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps. Il s'agit plus précisément d'un Peugeot Bipper d'une valeur d'achat de 8 000 euros TTC et qui deviendra la propriété de l'OTVA après le versement de 3 loyers annuels (3 000 euros en 2012, 3 000 euros en 2013 et 2 000 euros en 2014).

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer la convention de location-vente pour ce véhicule.**

### ***7.2 Nouveaux tarifs pour le DDVA***

Madame la Présidente fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de voter des nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps (voir tableau ci-joint).

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs qui lui sont présentés.**

### ***7.3 Demandes de subventions***

Stéphane PUGIN-BRON précise aux membres du Conseil Communautaire que des demandes de subventions doivent être faites (CSDMM et CDDRA) :

- **CSDMM** : subvention de 50 % pour des travaux de sentiers (*sécurisation Ardent et sentier dessin entre Le Biot et L'Abbaye*),
- **CSDMM** : subvention de 50 % pour le balisage cycliste des cols de la Vallée d'Aulps,
- **CSDMM** : subvention de 30 % pour la réalisation d'un guide balades,
- **CDDRA** : subvention de 20,8% pour le TAD Haut-Chablais.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, charge Madame la Présidente de demander ces différentes subventions.**

### ***7.4 Dissolution du CITIC 74***

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du Conseil Communautaire la dissolution du CITIC 74 au 31 décembre 2012. Il précise que l'Association des Maires de Haute-Savoie et le Conseil Général de la Haute-Savoie sont en train d'étudier la possibilité de désigner un nouveau prestataire qui reprendrait l'ensemble des sites Internet.

**La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le mardi 24 avril 2012 à 18h30.**

Le Biot, le 2 avril 2012  
La Présidente